

APPENDICE

DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES
EXTÉRIEURES À LA CONFÉRENCE DE GENÈVE
SUR LE LAOS, LE 15 JUIN 1961

Monsieur le président et distingués délégués,

Je veux cet après-midi parler très brièvement de l'efficacité de la Commission internationale de surveillance et de contrôle.

Vous n'ignorez pas que si le Canada s'intéresse à toute cette question du Laos, c'est surtout parce que nous avons été nommés membres de la Commission.

Quand j'ai parlé ici il y a quatre semaines, soit le 18 mai, j'ai insisté sur l'importance vitale de fournir à la Commission les moyens techniques qui lui sont indispensables pour surveiller le cessez-le-feu et pour faire rapport sur l'efficacité du cessez-le-feu. Toutes les parties sont tombées d'accord là-dessus et, le 19 mai, les coprésidents ont envoyé un message pour demander à la Commission de leur faire savoir ce qu'il lui fallait pour exercer ses fonctions relativement au cessez-le-feu. Il me semble qu'aujourd'hui, après quatre semaines, le matériel nécessaire aurait dû être fourni.

La Commission a présenté six rapports d'où il ressort clairement que, même s'il n'y a pas eu de reprise générale des hostilités, il y a eu plusieurs infractions au cessez-le-feu. Les hostilités qui ont éclaté récemment à Ban Padang sont le cas le plus grave.

Jusqu'ici, la Commission a été incapable de faire rapport sur ces violations en se fondant sur ses propres constatations. Dans leur message du 12 juin à la Commission, les coprésidents ont parlé de l'intention qu'avait la Commission de discuter avec les parties au Laos—je cite ici le message des coprésidents—«des propositions en vue de rendre le cessez-le-feu plus efficace», et les coprésidents ont demandé aux trois parties au Laos de collaborer avec la Commission dans sa tâche de surveillance et de contrôle du cessez-le-feu.

Mais je dois signaler que, même si l'on nous accorde, comme je l'espère, une certaine collaboration au Laos, la Commission elle-même manque de moyens pour se rendre sur le théâtre des escarmouches dont elle apprend l'existence, pour tenir les coprésidents et la conférence au courant des événements.

Ainsi que l'a affirmé le représentant de la France, le 31 mai—et je cite ses paroles: «Jusqu'ici, la commission, dont le siège est à Vientiane, n'a pas été en mesure de se rendre ailleurs qu'à Xieng-Khouang, et encore n'a-t-elle pu le faire qu'en empruntant un avion français qui se trouvait là par hasard.»

Autrement dit, pourquoi la Commission devrait-elle emprunter un avion français, ou tout autre équipement, afin de s'acquitter de sa tâche? Je dirai que c'est là lui imposer une charge trop lourde.

Il y a plus de six semaines, la Commission a déclaré ceci dans un rapport présenté aux coprésidents, et portant la date du 1^{er} mai—je cite maintenant un rapport des coprésidents à la Commission—: «La Commission devrait être en mesure d'établir un organisme utile et compétent à condition que les coprésidents veuillent bien lui fournir un nombre suffisant d'avions et d'hélicoptères, ainsi que les installations nécessaires pour leur entretien.»

C'était il y a six semaines. Il y a trois semaines, le 22 mai dernier, la Commission a répondu à une demande de renseignements des coprésidents, en date du 19 du même mois, que le nombre minimum d'appareils requis était six hélicoptères et six avions. A mon avis, il serait raisonnable—et je sais que nous souhaitons tous être raisonnables—que la Conférence n'attende pas d'autres demandes de la Commission pour mettre immédiatement à sa disposition au moins trois avions légers et trois hélicoptères, ainsi que le personnel nécessaire pour leur fonctionnement et leur entretien.

Il est bien clair, monsieur le président, que si la Conférence voulait fournir le matériel technique dont la Commission a besoin, elle pourrait l'obtenir immédiatement de diverses sources. Autrement dit, il n'est pas impossible d'obtenir le matériel. On peut l'obtenir si on veut, et je prétends, en toute déférence, que c'est aux deux coprésidents qu'une telle décision incombe.

Je demande donc aux coprésidents de prendre sans délai les dispositions requises en vue de fournir ce matériel ainsi que toutes les choses essentielles.

Ainsi la Conférence peut assurer que la Commission aura le matériel voulu pour s'acquitter de ses fonctions immédiates et, ce faisant, elle peut faciliter ses propres travaux sur d'autres questions. J'espère d'ailleurs pouvoir exposer mes vues sur ces questions dès le début de la semaine prochaine.

Il s'agit, certes, de savoir si la Conférence veut ou non obtenir des résultats. On le saura très bien si la Conférence peut donner à la Commission le matériel dont elle a besoin pour s'acquitter de cette tâche et cela immédiatement sans autre délai; la Commission est chargée, somme toute, de surveiller le cessez-le-feu au Laos. J'insiste donc pour qu'on prenne des dispositions afin d'obtenir ce résultat.

Merci beaucoup, monsieur le président.